



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-112

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2026-112

---

## **MERIGNAC - Mise en demeure d'acquérir - Emplacement réservé P682 - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'emplacement réservé n° P682 vise à l'élargissement de l'avenue de la Somme entre la rue Edgar Degas et l'avenue de Matosinhos sur la commune de Mérignac.

Ce projet nécessite notamment l'acquisition avenue de la Somme de la parcelle cadastrée AH1087 propriété de la SCI PILOU constitué d'un terrain de 240 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté un immeuble comprenant un commerce et un logement à usage d'habitation.

Par courrier réceptionné le 30 septembre 2024 en Mairie de Mérignac, la SCI PILOU a mis Bordeaux Métropole en demeure d'acquérir cette parcelle.

Après échanges, la SCI PILOU a accepté la cession de sa parcelle au prix de 303 500,00 €. Ce prix est conforme à l'avis délivré par la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Le locataire du local commercial a accepté la résiliation de son bail en contrepartie du versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 64 036,00 €. Le montant de cette indemnité est conforme à l'avis délivré par la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Bordeaux Métropole prendra à sa charge la démolition des constructions, et les frais liés au déplacement de l'ensemble des réseaux et compteurs.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L152-2,

**VU** la délibération n°2020-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil Métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole,

**VU** l'avis n°2024-33281-60368 de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 16 mai 2025,

**VU** l'avis n°2025-33281-47096 de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 18 août 2025,

**VU** le courrier de mise en demeure d'acquérir adressé par la SCI PILOU et réceptionné le 30 septembre 2024 par la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles,

**VU** la promesse unilatérale de vente entre la SCI PILOU et Bordeaux métropole en date du 31 octobre 2025,

**VU** le protocole d'accord avec le locataire portant résiliation amiable du bail commercial et indemnité d'éviction en date du 31 octobre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que pour la réalisation de d'élargissement de l'avenue de la Somme entre la rue Edgar Degas et l'avenue de Matosinhos, il est nécessaire d'acquérir la parcelle bâtie AH1087 d'une emprise de 240 m<sup>2</sup> située 125 avenue de la Somme 33700 Mérignac, propriété de la SCI PILOU,

**CONSIDERANT** que la SCI Pilou a accepté la cession à Bordeaux Métropole de la parcelle AH1087 à Mérignac au prix de 303 500,00 € par promesse signée le 31 octobre 2025,

**CONSIDERANT** que le locataire du local commercial a accepté le protocole d'accord avec Bordeaux Métropole visant à la résiliation du bail dès la constatation de la vente en la forme authentique de la parcelle AH1087, moyennant la somme globale de 64 036,00 € à titre d'indemnité d'éviction.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser l'acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle bâtie cadastrée AH1087, d'une superficie totale de 240 m<sup>2</sup>, propriété de la SCI PILOU et sise avenue de la Somme à Mérignac, selon les modalités prévues dans la promesse unilatérale de vente joint en annexe moyennant un prix global de 303 500,00 €.

**Article 2** d'autoriser la conclusion avec le locataire du local commercial du protocole d'accord joint en annexe pour la résiliation du bail et le versement de l'indemnité d'éviction pour un montant de 64 036,00 €.

**Article 3 :** d'imputer le montant de la dépense sur le Budget principal de l'exercice 2025 – Chapitre 21, Article 2112 - Fonction 844 pour 303 500 € et Chapitre 65, Article 65888, Fonction 515 pour 64 036 €.

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer le ou les actes et tous les autres documents afférents à cette acquisition et éviction et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------